

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0052777

147674

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

08769

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

EX-AGENT

Nom & Prénom :

BAKHOUCH ABDESLAM

Date de naissance :

21-7-1966

Adresse :

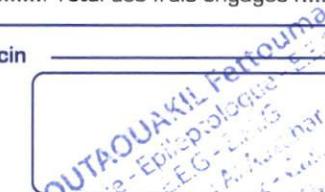
SA LOTISSEMENT ELQODS SETTAT 26000

Tél. : 06.61.11.24.70

Total des frais engagés : 300 + 2710,80 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Date de consultation :

/ /

Nom et prénom du malade :

BAKHOUCH NAOUFAL

Age : 24

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cardiopathie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30.10.2023

Signature de l'adhérent(e) :

Abdellah

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/12/2012	Actes	CS	300 DH	Dr MOUTAOUAKIL - Neurologue - Epileptologue - Vétérinaire - EEG - E.M.G 21 Rue Abdellatif Al Azzahri - Casablanca Téléphone : 052-1331330

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**



**Dr Fettouma MOUTAOUKIL**

Neurologue - Epileptologue

Diplôme européen de Neurologie

Certificat d'Epileptologie et d'EEG - Paris

Certificat de Neuropédiatrie - Bordeaux

**الدكتورة فطومة متوكيل**

اختصاصية في أمراض الدماغ والجهاز العصبي

اختصاصية في مرض الصرع

الdiplom الأوروبوي في طب الجهاز العصبي

شهادة طب الجهاز العصبي للأطفال - بوردو

**CNNV**

CENTRE DE NEUROLOGIE  
ET NEUROPHYSIOLOGIE VESALE

Casablanca le 21/12/2022

~~24x79,30  
1903,20~~

(1)

Velcro

500

(S)

2-

~~18x12,10  
217,80~~

(2)

2

General

(S)

1

0

(S)

~~6x98,30  
589,80~~

(3)

~~Total = 2710,80~~

Athyell

Dr. MOUTAOUKIL Fettouma  
Neurologue - Epileptologue  
V.160 E.E.G - E.M.G  
99, Rue Abou Al Aazhar  
Quartier des Hôpitaux - Casablanca  
Tél: 0522 863636 T.N.P: 09131880

**Athymil® 30 mg** ○  
Comprimés pelliculés  
sécables



6 118000 080763

98,30

**Athymil® 30 mg** ○  
Comprimés pelliculés  
sécables



6 118000 080763

98,30

**Athymil® 30 mg** ○  
Comprimés pelliculés  
sécables



6 118000 080763

98,30

**Athymil® 30 mg** ○  
Comprimés pelliculés  
sécables



6 118000 080763

98,30

**Athymil® 30 mg** ○  
Comprimés pelliculés  
sécables



6 118000 080763

98,30

**Athymil® 30 mg** ○  
Comprimés pelliculés  
sécables



6 118000 080763

98,30